

Outre-mer



Avis et recommandations sur la prévention et la prise en charge des IST en Guyane et dans les Antilles françaises - Protection de la santé des ressortissants étrangers résidant dans ces territoires
Marie Suzan-Monti, Congrès de la SFLS, octobre 2018



19^e CONGRÈS

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE SIDA

REIMS
11 - 12
OCTOBRE
2018



Cet intervenant :

- ✓ A déclaré n'avoir aucun lien d'intérêt.



Tous les orateurs et experts ont reçu une déclaration de liens d'intérêt.

- **Attention portée par le CNS aux territoires ultramarins**
(avis en 1996, 2003 et 2008)
- **Suivi à 10 ans du dernier Avis**
post -PNLS/OM 2010-2014 + évolutions majeures des stratégies de réponse à l'épidémie VIH dans différents champs :
 - prévention : TROD, TASP, PrEP
 - prise en charge médicale : traitement universel
 - action publique : décentralisation (ARS), approche santé sexuelle, réforme CeGIDD...
- **Opportunités**
 - application de la Stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS) aux OM
 - élaboration des Programmes régionaux de santé (PRS) 2018-2023 (ARS)
 - complément Avis « jeunes » 2017 du CNS (limité à la métropole)

>> saisine conjointe DGS / DGOM

Objectifs

- **Réaliser un diagnostic du contexte et des enjeux actuellement à l'œuvre dans ces territoires**
- **Proposer des leviers d'action possibles aux décideurs publics ainsi qu'aux opérateurs locaux**
- **Inscrire les recommandations du CNS dans la mise en œuvre de la SNSS et l'élaboration par les ARS des nouveaux PRS**
>> volonté de formuler des recommandations opérationnelles

Méthode

- **Constitution d'une commission «Guyane-Antilles» (10 membres)**
- **Recueil et analyse documentaire**
- **Auditions acteurs nationaux & territoriaux / missions terrain**

Des difficultés communes à ces territoires

- **Retard de développement qui ne favorise ni l'entrée, ni le maintien dans le système de santé**
 - État des infrastructures, insuffisantes en nombre et qualité par rapport aux besoins des populations et aux standards en vigueur en métropole
 - Insuffisances du système de santé
 - Mouvements d'insatisfaction sociale en Guadeloupe/Martinique (2009, 2018) et Guyane (2017)
- **Retard du niveau de développement humain par rapport à celui de la métropole**
 - Comparé à la métropole, l'IDH a 12 années de retard en Guadeloupe/Martinique et 28 en Guyane
- **Précarité socio-économique**
 - PIB inférieur < métropole
 - Coût de la vie, taux de chômage et taux de pauvreté > métropole
 - Taux minima sociaux (RSA, CMU-C) > métropole
- **Pression migratoire demeure dynamique et contribue à fragiliser les territoires**

Une situation épidémiologique contrastée, parfois mal connue pour les IST

	Territoire	Guyane	Guadeloupe Saint-Martin	Martini que	France entière
VIH ¹	Incidence / 10 ⁴ hab.	21	7	3	2
	Infections non diagnostiquées / 10 ⁴ hab.	74	26	10	6
	Dépistage tardif %	35-40	25	36	31
VHB ²	AgHBs + / 10 ⁵ hab.	101	92	33	48
VHC ²	ACαVHC + / 10 ⁵ hab.	24	36	18	49

¹ Données 2008-2013, V. Supervie

² BVS, CIRE Guyane – CIRE Antilles, 2017

Une proportion élevée de migrants parmi les PVVIH dans ces territoires

Territoire	Guyane ¹	Guadeloupe ²	Saint-Martin ²	Martinique ²
Année	2017	2016-2017	2016-2017	2016-2017
File active	1 904	1 423	494	1 068
Patients nés à l'étranger	81%	40%	78%	17%

¹ COREVIH Guyane, rapport d'activité 2017

² Le point épidémiologique, CIRE Antilles, décembre 2017

Disparités régionales dans la répartition des nouveaux diagnostics VIH 2008-2013 selon les modes de transmission

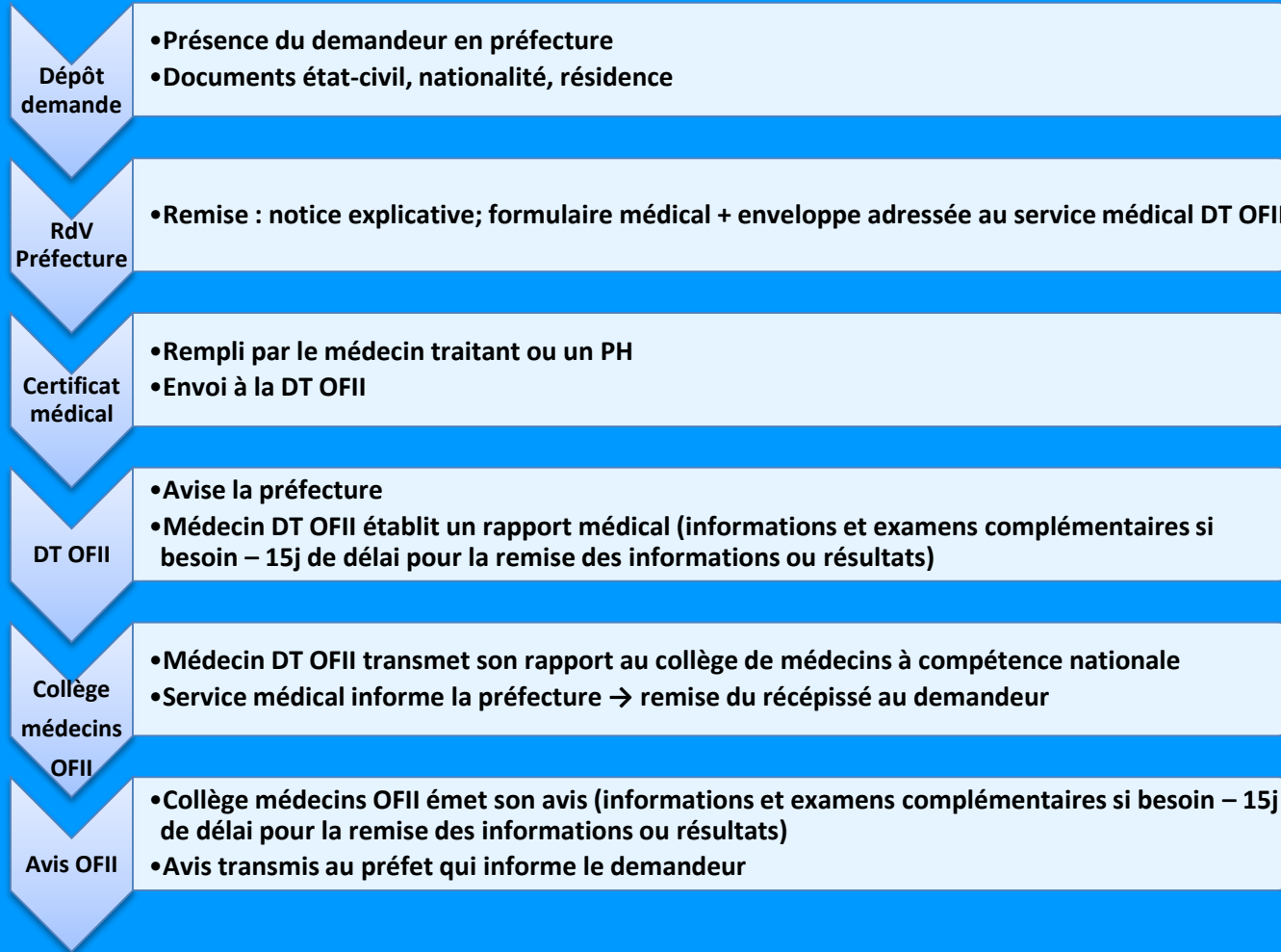
	Guyane	Guadeloupe	Martinique	France
HSH français	5	13	23	33
étrangers	3	2	1	6
Hommes hétéros français	13	21	31	10
étrangers	29	22	8	17
Femmes hétéros françaises	11	15	24	8
étrangères	39	28	11	24

V. Supervie, *Epidémiologie du VIH en France - Focus sur la Guyane et les Antilles*, audition CNS

Un risque majoré d'infection par le VIH et les IST pour les ressortissants étrangers

- **Cumulent les vulnérabilités sociales, économiques et de santé les plus fortes**
- **Parmi les facteurs d'exposition**
 - Age et origine géographique
 - Opinion défavorable sur le préservatif
 - Contextes de sexualité marqués par la prévalence
 - des rapports sexuels payés et du multi-partenariat
 - des atteintes aux droits sexuels : violences sexuelles ; représentations stéréotypées des rôles hommes/femmes, de l'homosexualité et du VIH
 - Recours moindre au dépistage
 - Prévalence des attitudes stigmatisantes qui favorisent la culture du secret

- **Forte précarité socio-économique**
- **Les mesures d'exception en vigueur en matière de contrôle de la circulation des populations et la procédure de droit commun de demande de titre de séjour pour raison de santé rendent complexes et retardent l'accès aux droits et donc l'accès aux soins**



Délai
4 mois

Des obstacles relevés à différentes étapes de la procédure

- Entrée dans la procédure
 - nécessite la présence du ressortissant étranger en préfecture ou sous-préfecture rendue difficile par les mesures d'exception
- Présentation impossible de justificatif de domicile pour les ressortissants étrangers en situation d'habitat spontané
- Délivrance retardée du récépissé de demande de titre de séjour
 - impose la disposition du rapport médical du médecin de l'OFII de la délégation territoriale
 - caractère incomplet et insuffisamment actualisé de la bibliothèque d'informations permettant au collège national des médecins de l'OFII d'apprécier l'offre de soins dans les pays d'origine

- **Ces obstacles à un déroulement rapide et adapté aux spécificités locales de la procédure de demande de titre de séjour pour soins fragilisent la protection de la santé de certains ressortissants étrangers, notamment ceux en situation administrative irrégulière**
 - 3 recommandations spécifiques pour un accès effectif aux droits

**30 recommandations dans l'avis:
répondre à des constats d'insuffisance et d'inadaptation**

renforcement / mise à niveau

offre de santé
accès aux droits
éducation et promotion
de la santé (sexuelle)
soutien aux opérateurs
(publics, associatifs)
accompagnement / médiation
formation
coordination

adaptation aux spécificités

Accès effectif au droit au séjour pour soins

14. (MI, préfets) Garantir la protection de la santé des ressortissants étrangers demandeurs du titre de séjour pour raison de santé et engager des adaptations de la procédure avec le concours, si nécessaire, des ARS, des DT de l'OFII et des acteurs locaux de la prise en charge afin de permettre :

- une accessibilité effective aux services administratifs lors de la primo-demande
- une délivrance de récépissé de demande de titre de séjour dès la réception du dossier médical à la DT de l'OFII
- un examen de la résidence habituelle en France tenant compte des contraintes territoriales

15. (DG OFII) Renforcer l'efficacité de la procédure d'instruction du volet médical des demandes de titres de séjour pour raison de santé

- fiabilité et mise à jour du système BISPO avec l'appui des ARS et des préfetures
- évaluation de la nouvelle procédure d'instruction du volet médical

16. (MS, DGARS, DR Cohésion sociale) **soutenir le développement d'actions :**

- **d'information** sur la procédure de demande de titre de séjour pour raison de santé
- **et d'accompagnement des demandeurs** au cours de la procédure

>> *En lien avec les recommandations*

2 (renforcer les missions de soutien aux acteurs associatifs)

3 (favoriser le recrutement pérenne de médiateurs communautaires)

7 (offre de santé mobile, globale et intégrée)

et 9 (renforcer l'accès aux traitements pour les personnes résidant dans des territoires isolés ou enclavés)

Quelques messages clés

Dans ces contextes contraints, alléger le vivre avec le VIH ne pourra pas se faire sans favoriser ou développer

- Des projets d'offre globale et intégrée
 - En particulier en développant l'offre mobile
- La montée en compétences des acteurs locaux
- Les partenariats, la mutualisation
- La coordination territoriale et les convergences entre acteurs
 - Couverture territoriale
 - Complémentarité des compétences et des actions

Quelques messages clés

- **La définition de la lutte contre les IST dans les COM, intégrée à la stratégie de santé et de santé sexuelle nationale et à la stratégie de santé territoriale, n'est pas inscrite dans un document de programmation spécifique à l'outre-mer. Néanmoins la SNS, le PNSP, la SNSS prescrivent :**
 - une déclinaison de l'ensemble des mesures à l'outre-mer
 - la mise en œuvre de mesures supplémentaires
- **Place de la lutte contre les IST dans les PRS 2018-2023 ?**



Migrants

Mineur(e)s

Pénalisation

Jeunes

Notification

Outre-mer

Merci de votre attention

<https://cns.sante.fr/rapports-et-avis/avis-outre-mer-2018>



Prise en charge migrants Guyane - Antilles françaises